



Mugaz gaindiko I Mintegia, Ongizate Politikak eta Gizarte Zerbitzuak
I Seminario Transfronterizo, Políticas de Bienestar y Servicios Sociales
I Séminaire Transfrontalier, Politiques sociales et services sociaux

COMPTE-RENDU DU SÉMINAIRE
VERSIÓN FRANCAISE



INDEX

INTRODUCTION	3
APERTURA INSTITUCIONAL	4
SESSION ACADÉMIQUE	5
Caractéristiques, défis, points forts et points faibles du système de protection sociale du Pays Basque Nord.....	6
Caractéristiques, défis, points forts et points faibles du système de protection sociale de la Communauté autonome basque	9
Caractéristiques, défis, points forts et points faibles du système de protection sociale de Navarre.....	11
SESSION SUR LES EXPÉRIENCES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.....	14
Projet MUGIGAIN, retour d'expérience	14
Expérience autour du travail socio éducative dans le cadre du projet LIMITIS FORUM.....	15
Expérience de l'Association Navarra Nuevo Futuro dans la réalisation de projets transfrontaliers.....	16
Expérience de la Coopérative Agintzari dans la réalisation de projets transfrontaliers.....	17
Expérience de Etcharry Formation Développement dans la réalisation de projets transfrontaliers.....	18
Synthèse de la séance sur les expériences.....	19
SÉANCE PARTICIPATIVE	20
SESSION SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	23
Intervention de Maite Peña, Députée chargée des Politiques Sociales, Conseil Provincial du Gipuzkoa.....	23
Intervention de Beñat Cachenaute, Vice-président en charge de l'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Euskal Hirigune Elkargoa.	26
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE.....	30



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

I. **Mugaz gaindiko Mintegia**
I. **Séminaire Transfrontalier**
I. **Seminario Transfronterizo**

INTRODUCTION

Ce texte résume le contenu des thèmes abordés au cours du 1^{er} Séminaire Transfrontalier « Modèles de Bien-être et Services Sociaux », qui s'est tenu à FICOBA le 22 novembre 2019 et qui visait à être un point de rencontre entre le monde académique, l'administration publique et les acteurs sociaux investis au niveau transfrontalier.

L'espace géographique formé par la Communauté autonome basque, la Navarre et le Pays Basque Nord regroupe trois modèles très différents de politique sociale, basés sur des concepts, sur des politiques et sur des niveaux de compétences éloignés les uns des autres. Face à des besoins et à des situations de vulnérabilité sociale similaires, les réponses apportées traditionnellement sont très distinctes sur les trois espaces. Le territoire transfrontalier constitue à cet égard un laboratoire pouvant fournir des analyses, des enseignements et des innovations du plus haut intérêt en vue de l'amélioration des politiques d'intervention sociale.

Un groupe de travail intitulé « Modèles de Bien-être en Euskal Herria » a été créé au sein d'Eusko Ikaskuntza, qui a assumé les tâches d'organisation scientifique et technique de ce séminaire, ainsi que la rédaction de ce rapport, et dont les membres sont les suivants :

- Arrate Arin, Eusko Ikaskuntza – Société d'Études Basques
- Beronika Larre, Eusko Ikaskuntza – Société d'Études Basques
- Lucía Martínez Virto, Université Publique de Navarre
- Angel Toña, Université de Deusto
- Joseba Zalakain, SIIS Centre de Documentation et Recherche

Le rapport « Politiques sociales et besoins sociaux : comparaison quantitative entre la C.A. d'Euskadi, la C.F. de Navarre et Euskal Hirigune Elkargoa », présenté lors du séminaire, a été, quant à lui, rédigé par Gaindegia et el Centre de Documentation SIIS¹.

¹ Ce rapport est disponible en téléchargement sur le lien suivant : http://www.eusko-ikaskuntza.eus/files/galeria/files/Ongizate%20adierazleak_indicadores%20bienestar_EUS_GAZ.pdf

APERTURA INSTITUCIONAL



Photographie (de gauche à droite) = Angel Toña (Eusko Ikaskuntza), Lide Amilibia (Gouvernement Basque), Iñaki Dorronsoro (Eusko Ikaskuntza), Annick Trounday-Idiart (Département des Pyrénées-Atlantiques) et Andrés Carbonero (Gouvernement de Navarre)

SESSION ACADÉMIQUE

La première session de la journée a permis d'aborder l'analyse des modèles de protection sociale en vigueur dans les différents territoires : Communauté Autonome de Navarre, Communauté Autonome du Pays Basque et Communauté d'Agglomération du Pays Basque français. Outre la mise en relief des aspects organisationnels et compétentiels de base de chaque modèle, ainsi que des services et prestations plus en moins développés dans chaque région, les intervenants ont souligné les points faibles, les points forts et les enjeux de ces trois modèles.



Photographie (de gauche à droite) = Lucía Martínez Virto (UPNA), Jean Jacques Manterola (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Joseba Zalakain (Centre de recherche SIIS) et Angel Toña (Eusko Ikaskuntza)

Caractéristiques, défis, points forts et points faibles du système de protection sociale du Pays Basque Nord

Cette première intervention aborde la situation des communes du Pays Basque français, regroupées dans la Communauté d'Agglomération Pays Basque, qui fait politiquement et administrativement partie du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Pour ce qui est de la structure administrative et compétentielle, les compétences en matière de protection sociale sont passées progressivement de l'État et de l'administration locale au niveau départemental, le Département étant le responsable ou « chef de file » de l'action sociale, avec une dépense de 413 millions d'euros en 2019. La réalité des services sociaux se traduit par une grande imbrication des différentes administrations - étatique, départementale et locale - dans la prestation des services sociaux.

En ce qui concerne les politiques d'inclusion sociale, l'État est responsable des politiques d'emploi passives et actives (via le Pôle Emploi), tandis que le Département est responsable de la gestion des Revenus de Solidarité Active (RSA). L'État et le Département se partagent, en outre, le financement des différentes structures d'insertion socioprofessionnelle (ACI, EI, AI, ETTI, GEIQ). L'administration régionale, par le biais de son Plan Régional de Formation (PRF), est responsable de la prestation des services de formation, en particulier des métiers ayant un grand besoin de personnel qualifié. D'un point de vue quantitatif, en matière d'inclusion, les prestations de garantie de revenus s'élèvent à 88 millions d'euros, dont bénéficient près de 15.000 personnes.

Les politiques de prise en charge de la dépendance relèvent quasi exclusivement de l'administration départementale. En ce sens, le Département gère la Prestation Personnalisée d'Autonomie (APA) - en partie financée par l'administration centrale par le biais du Fonds National des Solidarités Actives - et cofinance les services à domicile, qui peuvent également bénéficier d'un financement des administrations locales. Ces institutions locales assument également d'autres services, tels que les repas à domicile. Les centres résidentiels, en revanche, sont financés de trois manières : l'administration de la santé finance les frais médicaux, le Département finance les dépenses de prise en charge des dépendances et les usagers financent les frais d'hébergement et d'entretien, avec la possibilité de recourir, en cas de manque de moyens, aux prestations départementales de garantie de revenus. Ainsi, le Département des Pyrénées-Atlantiques a alloué 72 millions d'euros en 2019 à l'APA, destinés à 15.782 personnes.

Les services relatifs à la précarité socio-économique (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, accueil d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, etc.) sont financés par

l'État, mais les institutions locales contribuent également au financement des centres d'accueil d'urgence, des services de distribution alimentaire, des supermarchés sociaux, etc. Les Conseils Municipaux interviennent également en matière de précarité à travers le travail des Centres Communautaires d'Action Sociale, de compétence municipale et déployés dans la plupart des communes. Enfin, la Sécurité Sociale, par le biais de l'Assurance Maladie, garantit la prise en charge des soins de santé à tous les ressortissants de l'UE, tandis que le Département offre certains services de santé aux personnes en situation de résidence irrégulière.

Les politiques d'aide à la famille sont gérées par la Caisse des Allocations familiales (CAF), qui est la branche familiale de la Sécurité Sociale. Outre les prestations financières pour les familles avec enfants, de nature universelle, ce Fonds finance et développe d'autres services au niveau local, tels que les garderies, les centres de loisirs, etc., qui bénéficient également d'un financement du Département et sont gérés par des institutions locales. En ce qui concerne l'enfance, le Département exerce quatre fonctions fondamentales : prévention, protection maternelle et infantile (en collaboration avec l'État), protection de l'enfance et adoption. D'un point de vue quantitatif, il convient de noter, à titre d'exemple, l'existence au Pays Basque français de plus de 3.200 places en garderie (comprenant crèches et assistantes maternelles qui offrent des services à domicile).

Enfin, dans le domaine du handicap et en vertu de la Loi de 2005 sur le Handicap, il existe une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDAH), dont la compétence conjointe revient à l'administration centrale et à l'administration départementale, qui est responsable à la fois de l'évaluation des handicaps et de la mise en œuvre de plans de prise en charge individuels, ainsi que de la gestion des différents services. La principale prestation est l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), gérée par la Caisse des Allocations Familiales, qui peut être complétée par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), dont la compétence revient au Département. Dans le domaine du handicap, le rôle de l'administration locale se concentre sur l'accessibilité et les transports en communs adaptés.

En 2019, le Département des Pyrénées-Atlantiques a alloué 24,2 millions d'euros à 2.336 bénéficiaires, soit un montant moyen de 10.359 euros par bénéficiaire.

Les principaux points forts du système sont les suivants :

- En matière d'insertion, l'effort des communautés locales pour l'inclusion des personnes ayant des possibilités d'insertion professionnelle plus faibles.
- En matière de dépendance, la diversité des services et des actions destinés aux personnes âgées pour leur maintien à domicile, à la fois en milieu urbain et rural.



- La richesse du réseau local pour répondre aux situations les plus précaires et l'action publique qui s'appuie sur le tissu associatif (par exemple, dans le cas des migrants en transit).
- La diversité et la couverture des services de garde d'enfants, à la fois dans les zones urbaines et rurales, ce qui favorise la socialisation des enfants et l'insertion professionnelle des mères.
- En matière de handicap, l'existence d'un cadre réglementaire étatique qui prend en compte l'impact du handicap dans le domaine scolaire, professionnel et culturel.

Parmi les points faibles et défis du système, à noter :

- En matière d'insertion, petit nombre de dispositifs d'insertion socioprofessionnelle et poids élevé des contrats temporaires, liés à la saisonnalité des secteurs productifs, partiabilité non volontaire, contrats précaires et autres phénomènes, qui se traduisent par une augmentation de la pauvreté au travail.
- Vieillesse de la population, difficulté à fournir des services à domicile et augmentation du coût des services de prise en charge directe, en plus de la faible attractivité des métiers de soins.
- Nombre réduit de centres d'accueil d'urgence, tant du point de vue de la dotation que du déploiement territorial des places, augmentation du coût du logement et conversion, dans la pratique, des ressources d'hébergement d'urgence en services résidentiels de longue durée.
- Difficultés à comprendre la population en situation d'exclusion sociale souffrant de problèmes de santé mentale.
- Difficultés à articuler une réponse publique face à l'afflux d'immigrants et/ou en transit.
- Forte augmentation de l'arrivée de mineurs non accompagnés.
- Difficultés d'insertion scolaire des élèves en situation de handicap.
- Nécessité de développer davantage les services d'aide à domicile pour les personnes handicapées.
- Problèmes liés au vieillissement des personnes handicapées.
- Nécessité de progresser dans l'amélioration de l'accessibilité à certains services et équipements.

Caractéristiques, défis, points forts et points faibles du système de protection sociale de la Communauté autonome basque

Pour ce qui est du modèle établi dans la Communauté Autonome du Pays Basque (Euskadi), les principales caractéristiques sociodémographiques sont les suivantes: il s'agit d'une petite communauté avec un taux de chômage et de pauvreté relativement faible, un revenu par habitant élevé (36.300 euros), une dépense sociale inférieure à la moyenne de l'UE, avec des niveaux d'immigration réduits et une structure démographique de plus en plus vieillissante (22% de la population est âgée de plus de 65 ans, 15% de la population a moins de 18 ans, et 9,3% de la population est née à l'étranger).

L'organisation administrative et compétentielle du système de protection sociale en Euskadi se caractérise par la décentralisation et l'autonomie des acteurs locaux (autonomes, régionaux et municipaux). L'administration centrale ou étatique joue un rôle moindre, excepté en matière de Sécurité Sociale (pensions), de chômage et d'immigration, et elle possède également des compétences de base en matière de gestion des politiques de dépendance et d'emploi. Pour sa part, l'administration régionale ou autonome dispose d'importantes compétences en matière de réglementation et de planification dans tous les domaines et d'importantes compétences en matière de gestion et de financement dans les domaines suivants : logement, emploi, famille et garantie de revenus, ainsi que dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'administration régionale ou territoriale a des compétences en matière de financement et de gestion des services sociaux secondaires, tandis que les communes - quelle que soit leur taille - ont des compétences dans le domaine des services sociaux de soins primaires, tout en offrant également, de manière discrétionnaire, des services dans d'autres domaines, tels que le logement ou l'emploi. Il convient également de noter que les politiques sociales sont financées par des impôts généraux, des cotisations et des co-paiements, sans apports finalistes, avec un niveau de pression fiscale moyenne-faible par rapport à l'UE.

Les services sociaux les plus développés sont les suivants :

- Prestations de garantie de revenus : RGI (retraités et travailleurs pauvres compris dans le même dispositif) et AES, avec des couvertures et des montants relativement élevés (en termes de comparaison).
- Centres spéciaux pour l'emploi des personnes handicapées.
- Services résidentiels et de centres de jour pour personnes âgées, handicapées et en situation d'exclusion.
- Prestation financière aux proches aidants (PECEF), dans le cadre du système étatique de prise en charge de la dépendance.
- Accueil résidentiel et familial pour mineurs en situation de vulnérabilité.

- Services sociaux de base, déployés dans toutes les communes, mais avec des ratios professionnels très inégaux et sans modèle commun d'intervention et d'organisation.

Les services les moins développés sont les suivants :

- Services publics d'aide à domicile pour personnes âgées.
- Programmes ambulatoires d'accompagnement social et/ou d'intervention socio-éducative, à la fois primaires et secondaires.
- Prestations financières d'assistance personnelle (sauf au Gipuzkoa, pour personnes âgées) et programmes de vie autonome.
- Entreprises d'insertion pour personnes en situation ou risque d'exclusion sociale.
- Aides financières pour familles avec enfants et prestations de paternité/maternité.
- Logements locatifs sociaux et logements collectifs, sous tutelle, avec accompagnement... pour personnes âgées, handicapées et en situation ou risque d'exclusion.

D'un point de vue plus quantitatif, les données sont les suivantes : 56% de la population basque se situe, selon la récente enquête FOESSA, dans l'espace social de pleine intégration, et 15% dans l'espace d'exclusion sociale (modérée ou sévère). À noter également la forte croissance des dépenses publiques destinées aux services sociaux (qui sont passées de 652 millions d'euros en 2006 à 1.230 en 2016) et l'augmentation considérable des prestations financières. Par ailleurs, le nombre de professionnels des services sociaux, par rapport à la population, est nettement plus élevé en Euskadi que dans le reste de l'État espagnol, mais bien inférieur à celui des pays du centre et du nord de l'Europe.

À noter, parmi les points forts du système :

- Dépenses publiques généralement élevées en matière de politiques sociales, excepté pour l'enfance et la famille.
- Cadre réglementaire avancé et reconnaissance du droit subjectif à la garantie de revenus, aux services sociaux et au logement.
- Large soutien citoyen (bien que parfois ambivalent) au développement de politiques sociales.
- Solvabilité technique et capacité d'innovation.
- Tissu social actif, mobilisé et engagé, avec un modèle efficace de collaboration public-privé.
- Couverture raisonnable des principaux services et prestations (garantie de revenus, résidences pour personnes âgées, prestations pour aidants...).

Les points faibles sont les suivants :



- Importantes inégalités territoriales et persistance d'un certain degré de discrétionnalité dans le développement des services.
- Difficultés à répondre à la crise des soins, à garantir le vieillissement à domicile et dans la communauté, et à l'intégration des femmes au marché du travail.
- Difficultés à développer des services préventifs et de prise en charge de la fragilité.
- Difficultés à maintenir le bon équilibre entre une couverture suffisante, l'intensité nécessaire, des conditions de travail adéquates et la maîtrise des dépenses publiques.
- Difficultés à augmenter, voire maintenir, la pression fiscale pour le financement des politiques sociales et des effets indésirables du co-paiement.
- Poids excessif des logiques contributives et persistance de l' « effet Mateo ».
- Augmentation du poids des services, des programmes et des prestations destinés aux personnes âgées.
- Émergence de discours politiques qui remettent en cause les politiques sociales et difficultés à maintenir ces politiques dans un contexte de croissance de diversité sociale.

Caractéristiques, défis, points forts et points faibles du système de protection sociale de Navarre

En ce qui concerne le modèle établi dans la Communauté Autonome de Navarre, les principales caractéristiques sociodémographiques de base du territoire mises en relief sont les suivantes : un revenu par habitant élevé (31,89 euros en 2018), une dépense sociale relativement faible (21% du PIB), un taux d'immigration de 14% et un taux de chômage réduit, par rapport à l'État espagnol dans son ensemble (8,1%). À noter également la faible densité de population de la Communauté, qui est de 62 habitants par km².

Pour ce qui a trait à la structure compétentielle - dans le cadre décentralisé partagé avec la Communauté Autonome Basque, avec des compétences étatiques identiques -, le Gouvernement de Navarre est responsable des politiques d'inclusion, de la prise en charge de la dépendance, des services à la famille, aux mineurs et à la vulnérabilité, et des services d'intégration et d'activation socioprofessionnelle, ainsi que des activités liées au suivi, à la planification et à l'évaluation du système. Les Conseils Municipaux, quant à eux, sont responsables de la prestation des services sociaux primaires, mais qui sont réglementés et cofinancés par le Gouvernement de Navarre. Pour ce faire, les services sociaux municipaux sont structurés en quatre programmes : accueil et orientation, enfance et famille, autonomie et dépendance, et intégration sociale.

Les prestations les plus développées du système sont les suivantes :

- Revenu garanti, récemment renforcé et, dans une moindre mesure, aides d'urgence sociale.
- Équipes spécialisées pour l'intégration socioprofessionnelle (EISOL), le logement (EISOVI) et l'enfance (EIA).
- Services de prise en charge de la dépendance, comprenant à la fois des aides financières et des services à domicile, de jour et résidentiels (plus de 20.000 prestations).
- Accueil résidentiel et familial pour enfants en situation de vulnérabilité.
- Services sociaux primaires (plus de 64.000 interventions par an).

Les services les moins développés sont les suivants :

- Entreprises d'insertion pour personnes en situation ou risque d'exclusion sociale.
- Centres spéciaux d'emploi et de jour pour personnes handicapées.
- Centres de jour pour personnes dépendantes.
- Logements locatifs sociaux et logements sous-tutelle pour personnes âgées, handicapées et en situation ou risque d'exclusion.
- Aides financières pour familles avec enfants.
- Services de prévention pour mineurs, inclusion ou dépendance.
- Programmes d'action communautaire.

En termes quantitatifs, on constate que 15,9% de la population de Navarre est en situation d'exclusion sociale et 54,7% en situation de pleine intégration. Du point de vue des dépenses sociales, les dépenses en matière de protection sociale ont doublé entre 1996 et 2016 (en passant d'un peu moins de 1.000 euros par habitant à 2.039), tandis que les dépenses des collectivités locales sont restées relativement stables. En revanche, comme dans le cas de la Communauté Autonome Basque, le nombre de professionnels des services sociaux, par rapport à la population, est nettement plus élevé en Navarre que dans le reste de l'État espagnol, mais bien inférieur à celui des pays du centre et du nord de l'Europe.

Les principaux points forts du modèle sont les suivants :

- Cadre législatif solide et avancé, reconnaissant le droit subjectif exigible.
- Des dépenses publiques généralement élevées en matière de politiques sociales, excepté pour l'enfance et la famille.
- Vaste réseau de professionnels en matière de prise en charge primaire (environ 150 travailleurs sociaux, 60 éducateurs familiaux et 200 travailleurs familiaux).
- Légitimisation sociale des dépenses destinées à la dépendance ou aux services publics, bien qu'avec certains défis en matière d'exclusion et de pauvreté.



- Modèle de services sociaux avec un certain degré de spécialisation proche du territoire.
- Responsabilité publique progressive à l'égard de la cohésion territoriale et du système (centres de services sociaux, coordination avec l'emploi).
- Portefeuille de services sociaux pionnier et révisé.
- Tissu social actif, mobilisé et engagé, avec un modèle efficace de collaboration public-privé.
- Couverture raisonnable de certaines prestations et interventions, notamment en matière de garantie de revenus et les services à domicile pour personnes dépendantes (environ 450.000 heures, soit 60.000 personnes/an).
- Effort remarquable pour construire une feuille de route du système : formation spécialisée, révision de la prise en charge en primaire, niveaux de prise en charge intermédiaires...

Et pour terminer, les points faibles :

- Fragmentation verticale et horizontale du système : structure commune mais absence de modèles communs de prise en charge, d'intervention et d'organisation.
- Structure de prise en charge en primaire relativement fragmentée, avec quatre programmes compartimentés ou étanches.
- Inégalités territoriales, avec des différences notables en matière d'actions rurales et urbaines, et une présence différente des services spécialisés et du troisième secteur sur le territoire.
- Problèmes de cohésion de l'ensemble du système de politiques sociales : manque de coordination et de mise en réseau avec les systèmes d'emploi, de logement, d'éducation et de santé.
- Problèmes pour le développement équilibré de la prise en charge en primaire : accumulation de fonctions, faiblesse des services de prévention et de détection précoce, crise dans la prise en charge traditionnelle (dépendance, etc.).
- Absence d'informations homogènes et comparables.
- Malaise et dilemmes professionnels, dus au difficile équilibre entre les responsabilités administratives et de gestion et l'intervention sociale.
- Faible développement de la planification et de l'évaluation des politiques, programmes et interventions.
- Inadéquations du financement et différences territoriales concernant l'effort d'investissement.



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. Mugaz gaindiko Mintegia
- I. Séminaire Transfrontalier
- I. Seminario Transfronterizo

SESSION SUR LES EXPÉRIENCES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La deuxième partie de la journée a tourné autour de cinq interventions sur les expériences de coopération transfrontalière dans le champ des politiques sociales. Les différents intervenants ont partagé leurs expériences en matière de promotion, mise en œuvre, développement, coordination et évaluation des expériences de coopération auxquelles ils ont participé.

Projet MUGIGAIN, retour d'expérience

Le premier exposé portait sur le projet MUGIGAIN, une expérience de collaboration transfrontalière visant à former des professionnels dans le champ de l'assistance socio-sanitaire. Les lycées IFAS Cambo (Cambo-les-Bains, France) et Plaiaundi (Irun) ont mis en place, il y a quelques années, une expérience de collaboration pédagogique visant à favoriser la mobilité de leurs élèves et enseignants. Ce projet a débuté par des expériences liées à l'échange d'expériences et a avancé vers de nouveaux horizons. Plus précisément, après les premières expériences de mobilité, ils ont rapidement identifié la nécessité d'avancer dans la coordination, non seulement en raison des avantages que cela implique en termes d'enrichissement des élèves et des enseignants, mais parce que la mobilité professionnelle de part et d'autre de la frontière s'est avérée une opportunité pour bon nombre d'élèves. Ils ont centré leurs efforts sur la coordination et l'homologation des contenus, les stages de formation et l'échange d'élèves entre les deux territoires. Les principaux obstacles rencontrés ont été linguistiques, les élèves devant maîtriser les deux langues, ainsi que les différences d'organisation des systèmes de santé et de prise en charge des personnes dépendantes. Les participants ont souligné que le travail de validation des diplômes de formation a été l'un des résultats les plus gratifiants du projet, en plus de la mobilité et du travail partagé, coordonné et collaboratif, qui se poursuit.



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. **Mugaz gairdiko Mintegia**
- I. **Séminaire Transfrontalier**
- I. **Seminario Transfronterizo**

Experiencia autour du travail socio éducative dans le cadre du projet LIMITIS FORUM

Le deuxième exposé portait sur le travail socio-éducatif dans le cadre du projet LIMITIS FORUM. L'oratrice, Stéphanie Rabiller, professeure à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), qui a participé au projet, coordonné par l'Association Navarraise Nuevo Futuro, a analysé ses limites et potentialités. Ce projet a pour cible la population d'enfants et de jeunes placés en famille d'accueil temporaire. Dans le but d'offrir aux jeunes un horizon différent, basé sur l'enrichissement de la rencontre avec d'autres personnes et territoires et la création de nouveaux réseaux, des institutions de part et d'autre de la frontière ont initié une dynamique de promotion d'activités d'échange et de collaboration. Des expériences basées sur une pédagogie intensive, comprenant différentes activités, dont notamment des séjours et échanges, de sorte que plusieurs jeunes ont participé pendant une semaine à des activités de loisirs : solidarité transpyréenne, nettoyage des plages.... Une autre activité consistait en échanges interculturels visant l'activation et l'émancipation des jeunes. Des activités de formation professionnelle, des séminaires et des débats, visant à acquérir de nouvelles compétences en matière de coexistence et de non-violence, ont également été organisés. Plus de 1.300 personnes ont participé à ce projet, dont 400 professionnels et bénévoles. En outre, un travail de recherche a été mené, avec publication des résultats pour la systématisation et l'évaluation de l'expérience.

Stéphanie Rabiller, professeure à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), a également déclaré que cet établissement mène des expériences de coopération en formation (11 diplômes dans le domaine juridique ou géographique), en doctorat, recherche et échange d'étudiants. L'incorporation des universités à ces expériences intègre la nécessaire perspective scientifique, multidisciplinaire et transversale de systématisation et d'évaluation. Elle a également mis en relief l'important travail du chef de file ou gestionnaire du projet qui, grâce à un travail agile et d'orientation, a permis d'atteindre l'unité et la cohérence de tous les acteurs et partenaires impliqués.



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. **Mugaz gaindiko Mintegia**
- I. **Séminaire Transfrontalier**
- I. **Seminario Transfronterizo**

Expérience de l'Association Navarra Nuevo Futuro dans la réalisation de projets transfrontaliers

Le troisième intervenant, Jon Echeberria, de l'Association Navarraise Nuevo Futuro, une institution avec 25 ans d'expérience dans ce domaine, a impulsé et participé à différentes actions et projets. À noter qu'il a été le coordinateur de l'expérience présentée par la conférencière précédente. Jon est le responsable du laboratoire d'innovation socio-éducative de l'Association Navarraise Nuevo Futuro. Dans les années 1990, il s'initie dans l'expérience transfrontalière par la promotion et la participation à des réseaux de personnes qui, comme il fait remarquer, sont soutenus par des institutions engagées. Un élément essentiel pour la coordination : les institutions doivent encourager et soutenir la mobilité et la participation, à la fois lors de la préparation, du développement et de l'évaluation des professionnels.

L'expérience transfrontalière est, comme il le souligne, un travail en réseau, qui a impliqué plus de 2.600 jeunes et 1.200 adultes, soit 3.800 participants au total. Avec comme élément clé la construction de ressources et d'une logique commune. Il explique que, tout au long de son expérience, il a vécu différents processus de transformation organisationnelle dans les différents territoires. D'une part, un processus de technification de l'intervention en Navarre et en Euskadi. En France, le modèle est de plus en plus centralisé. Au cours de ces années, les temps politiques et organisationnels ont été marqués par les nombreuses opportunités offertes, mais aussi par un changement de profil chez les jeunes, avec une présence féminine croissante. Il signale également qu'il s'avère de plus en plus compliqué de poursuivre ces activités, en raison de la complexité des réglementations et des assurances de protection.

Malgré ces difficultés, l'important est de faire, même en cas de doute, affirme-t-il. Il s'avère impossible d'innover sans expérimenter. Il est important de surmonter les peurs, car la langue pour les jeunes, dans son cas, n'a jamais été un problème, mais plutôt parfois le calendrier scolaire. Cependant, les avantages sont importants, car, bien que la logique soit localiste, les jeunes partagent une culture mondiale et se connectent immédiatement. Pour lui, l'un des grands défis est de cataloguer et de systématiser ce qui a été fait à ce jour.



Fotographe (de gauche à droite) = Maite Capdeville (IFAS Cambo), Stéphanie Rabiller (UPPA), Josune Sanz (Institut Plaiaundi), Jon Echeberria (Asoc. Navarra Nuevo Futuro) et Arrate Arín (Eusko Ikaskuntza)

Expérience de la Coopérative Agintzari dans la réalisation de projets transfrontaliers

En quatrième lieu, Eduardo Díaz, de la Coopérative Agintzari, a présenté son expérience des 3 dernières années de participation aux projets Sarea, Ekin, Bertan, Gaztejeunes, Transmenas ou Jeunes Migrants, destinés aux jeunes et financés par le Poctefa ou l'Eurorégion. Des projets qui sont, en termes de temps et de capacité de développement, des expériences de pilotage ou des projets construits selon le modèle Fast-Track.

Ces expériences ont permis d'envisager de nouvelles approches, ainsi que la diffusion et la systématisation des connaissances, tout en renforçant la satisfaction et l'échange de connaissances, et ont permis, en outre, d'accéder à des revenus économiques supplémentaires, grâce au financement de projets européens. Cette expérience a fait connaître d'autres ressources et figures, telles que l'accueil professionnalisé ou séquentiel. Les difficultés sont parfois dues à l'ignorance des institutions qui peuvent s'associer ou développer des activités similaires. Outre la langue ou la complexité de la gestion, ainsi que le manque d'avance de fonds dans certains cas, il est nécessaire de progresser dans la connaissance du réseau et des institutions qui oeuvrent dans des domaines similaires de part et d'autre des frontières.

Expérience de Etcharry Formation Développement dans la réalisation de projets transfrontaliers

Et pour terminer ce tour d'expériences, le témoignage de Maia Berasategi, d'Etcharry Formation Développement, l'une des dirigeantes de Sarea, une expérience visant à protéger les enfants et les personnes âgées, dont le modèle de travail et d'intervention repose sur l'échange d'expériences entre territoires, en apprenant les uns des autres, et couvrant à la fois l'intervention et la formation des étudiants et des professionnels. Avec des lignes marquées par des professionnels, un feedback et des formations pour professionnels et étudiants. Un dialogue entre les expériences, qui implique un apprentissage continu considéré comme très positif.

Les résultats de cette expérience, qui seront présentés lors de la conférence finale de 2020, mettent en évidence les progrès dans l'homologation des diplômes et la coordination de 11 centres de formation professionnelle, l'échange d'étudiants dans le domaine socio-sanitaire et de la dépendance, et la coopération et l'échange de pratiques avec les personnes âgées. À noter que cette homologation a été obtenue pour les diplômes socio-sanitaires, mais pas pour d'autres, tels que socioculturels, etc.

Parmi les défis les plus importants à relever : avancer dans l'évaluation et une plus grande flexibilité. L'ouverture des frontières et des horizons est très enrichissante, elle permet de repenser les méthodes traditionnelles et de faire progresser les connaissances, mais il est très important aussi de parvenir à une procédure de gestion et de traitement plus simple.



Fotographe = Eduardo Díaz (Coop. Agintzari)



Fotographe = Maia Berasategi (Etcharry Formation Development)

Synthèse de la séance sur les expériences

Bref, les expériences présentées ont mis en évidence des éléments très importants pour la promotion de l'activité transfrontalière dans le champ des services sociaux et de l'intervention sociale. Dont notamment les suivants :

- La langue n'est pas une difficulté majeure, mais elle représente toutefois une barrière au niveau technique. Pas pour les participants (jeunes), mais pour la gestion du projet.
- La plupart des financements disponibles nécessitent innovation et nouveauté dans chaque projet. Un élément certes intéressant, mais les expériences nécessitent du temps pour se consolider et l'innovation sans systématisation ou évaluation appropriée implique la mise en œuvre constante d'expériences et d'approches qui ne sont pas toujours cohérentes entre elles.
- La gestion administrative des projets est très complexe et nécessite beaucoup de temps et de connaissances. Il arrive que l'on consacre plus de temps à la forme qu'au fond, pour les justifications.
- Les cultures administratives et les conjonctures politiques sont un obstacle à la collaboration entre certains territoires. Il est important de surmonter cela, car cela peut impliquer d'importants reculs.
- Le financement des projets dure 3 ans et, une fois terminé, on ne peut pas poursuivre le travail. On considère que cela réduit la capacité de consolidation de cette culture transfrontalière.
- Les petites institutions n'ont pas la capacité économique d'avancer ni, parfois, l'argent nécessaire pour participer aux projets. Les subventions arrivent généralement tard et cela constitue un obstacle.

Afin de surmonter ces entraves, les participants ont souligné l'importance de connaître l'engagement des administrations dans ce domaine et de fournir des structures de protection, de sauvetage et d'appui aux projets.



SÉANCE PARTICIPATIVE

Les participant/s, réuni/es en groupes de 3 à 4 personnes, ont travaillé et répondu conjointement à 3 questions.

1. Quelles sont les principales entraves et difficultés de la coopération transfrontalière dans le domaine du Bien-être Social ?

Les freins et difficultés les plus mentionnés sont les suivants :

1.- Cadres institutionnels et compétentiels différents.

Manque de connaissance suffisante sur les structures compétentielles de chaque territoire. Malgré les défis communs existants, les différences au niveau des structures administratives, des systèmes de prise en charge, des compétences, de la législation... et la méconnaissance de tous ces réseaux rendent la coopération très difficile. De plus, l'intérêt politique envers le transfrontalier peut varier à tout moment, en fonction des législatures et de la volonté politique.

2.- La langue.

Le manque de compétences linguistiques (euskara - français - espagnol) des acteurs rend les relations techniques et professionnelles difficiles.

3.- Difficultés de financement et manque de moyens.

Difficulté à mettre en place de petits projets pilotes et difficultés de gestion administrative des projets, auxquelles il convient de remédier.

4.- Traditions culturelles différentes.

Face à une tradition plus républicaine, avec un parcours plus long en termes de droits sociaux, on trouve en Hegoalde une tradition plus assistancialiste, de bienfaisance.

5.- Manque de visibilité des projets transfrontaliers et difficultés de transmission et de socialisation des apprentissages des différents projets.

6.- L'intérêt des relations interterritoriales est unidirectionnel, il n'y a pas d'intérêts partagés. On participe pour son propre intérêt, autrement dit « je veux savoir ce que fait xx pour apprendre moi, sur mon territoire ».

7.- Manque de confiance. Méconnaissance mutuelle entre les acteurs.

8.- Saturation des agendas. Nous sommes absorbés par les obligations de nos propres organisations.

9.- Sectorisation et, donc, manque d'une vision plus globale.

10.- Mobilité, qui peut toutefois être résolue en recourant à la vidéoconférence.



Séance participative

2. Quels seraient les avantages et opportunités de créer une plate-forme transfrontalière de politiques de Bien-être Social ? Veuillez mentionner les 3 plus importants pour vous et expliquez pourquoi.

1.- (Se) connaître : possibilité de savoir ce que font les voisins. Possibilité d'analyser et de comparer les politiques mises en oeuvre dans l'environnement le plus proche, les méthodologies, les systèmes d'intervention... et apprendre des points faibles et points forts des autres.

2.- Possibilité d'apprendre des bonnes pratiques et de les analyser (efficacité, durabilité, évaluation). Comparer et apprendre les uns des autres : comment font les autres, comment ils s'organisent, si cela fonctionne ou pas. Avoir une société si différente à proximité est une opportunité.

3.- Promouvoir les échanges et les relations : partager les agendas, trouver de nouveaux acteurs et offrir un accès rapide à ceux qui oeuvrent déjà dans ce champ. La connaissance mutuelle apaise les tensions et génère de l'empathie et de nouvelles opportunités.

4.- Possibilité de mettre en oeuvre des politiques conjointes : services fournis conjointement, par exemple, dans la région des Pyrénées. Envisager les opportunités de services partagés.

5.- Améliorer la visibilité de l'ensemble des territoires grâce à une référence unique.



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

I. **Mugaz gaindiko Mintegia**
I. **Séminaire Transfrontalier**
I. **Seminario Transfronterizo**

6.- Construire des espaces de dialogue institutionnels avec le Tiers Secteur au niveau transfrontalier.

7.- Améliorer et approfondir la collecte des données et indicateurs pour faciliter la comparaison.

3. Quels devraient être les axes de travail d'une plate-forme transfrontalière pour aborder les progrès en matière de Bien-être Social ? Que préconisez-vous pour ce faire?

1.- Création d'un observatoire de politiques sociales pour les 3 territoires avec des indicateurs communs.

2.- Collecter et faire connaître les dispositifs, initiatives, sources de financement... de nature transfrontalière.

3.- Exercer la fonction de dynamisation, d'articulation et de coordination. Favoriser les rencontres transfrontalières.

4.- Professionnaliser la fonction de dynamisation transfrontalière. Créer un réseau de soutien aux acteurs, en offrant conseil, formation et information.

5.- Offrir une vision plus intégrale et globale des différents secteurs et activités. Possibilité d'articuler les différents projets.

6.- Favoriser l'homologation des diplômes.

7.- Travailler sur les questions liées au vieillissement et à la dépendance.

SESSION SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Intervention de Maite Peña, Députée chargée des Politiques Sociales, Conseil Provincial du Gipuzkoa.

Le Conseil Provincial du Gipuzkoa vient d'approuver les budgets pour 2020 et il a présenté, cette semaine, le Plan Stratégique pour les trois prochaines années. Le Gipuzkoa se veut être le territoire présentant le moins d'inégalités sociales en Europe, et ce plan s'est fixé quatre grandes priorités : l'avenir, la cohésion, la compétitivité et la collaboration.

Nous vivons à une époque de grandes transformations, qui posent de nouveaux défis, et nous tenons à répondre à ces défis au Gipuzkoa, un petit territoire, mais avec un bon niveau de cohésion sociale.

Pour ce faire, il nous faut réduire les inégalités et augmenter la cohésion, ainsi que la compétitivité et l'emploi de qualité. Les politiques sociales au Gipuzkoa ont un poids très important : près de 50% du budget du Conseil Provincial est consacré à ces politiques.

Le Gouvernement Basque est responsable de la planification des stratégies sociales, le Conseil Provincial assume l'exécution des services sociaux, et les communes gèrent les interventions communautaires et les services sociaux préventifs. En outre, nous disposons d'un troisième secteur très exigeant et actif.

Malgré les bonnes données relatives, 16,9% de la population du Gipuzkoa est en risque de pauvreté. Un collectif auquel nous devons prêter avec une attention particulière.

Les **priorités générales du Conseil Provincial** pour les années à venir sont les suivantes :

- Effort collectif pour construire l'avenir.
- Augmenter notre compétitivité avec des emplois de qualité.
- Renforcer la cohésion sociale et réduire les inégalités sociales.
- Une gouvernance collective.

Et les **enjeux de cette législature** pour notre région sont les suivants :

- Faire face au vieillissement de notre population.
- Assurer la cohésion sociale de notre territoire.
- Répondre au besoin croissant de protection sociale.
- Lutter contre l'exclusion sociale.
- Promouvoir l'autonomie personnelle.

- Avancer en matière de solidarité.

Le tout grâce au Plan Stratégique et aux budgets correspondants.

Nos principales priorités sont, notamment, les suivantes :

- Un nouveau modèle de prise en charge résidentielle.
- Un nouveau plan de protection de l'enfance.
- Un modèle complet de prise en charge des victimes de violence sexiste.
- Un plan pour la prise en charge intégrale à domicile.
- Le déploiement de la carte des services sociaux.

Et les **principaux enjeux** à prendre en compte, dans un scénario de demande sociale croissante et de budgets limités, sont les suivants :

- Un ferme engagement pour l'innovation sociale.
- Un engagement en faveur de la tolérance.
- Un engagement pour la gestion durable.

Le tout en étroite collaboration avec le troisième secteur et les institutions, ce qui n'est pas toujours facile. C'est pourquoi, la coordination avec d'autres secteurs est essentielle : éducation, santé et logement. Et nous disposons de deux programmes stratégiques : **Elkar-Ekin et Adinberri**.

Cinq sont les **objectifs** de notre Plan Stratégique :

- Améliorer la prise en charge des personnes en situation d'exclusion sociale.
- Générer des opportunités d'employabilité pour les personnes en situation de vulnérabilité sociale.
- Impulser et promouvoir des projets de cohésion et d'activation inclusive, ainsi que le rapprochement entre l'administration et les personnes concernées (Think Tank).
- Coordination avec d'autres systèmes et secteurs, tels que la santé, l'éducation et le logement.
- Le tout avec un bon plan de travail, pour la communication et la sensibilisation du public dans ces domaines.

Conclusion: le vieillissement va nous conditionner à l'avenir et nous devons, par conséquent, innover pour une meilleure prestation des services demandés. Au Gipuzkoa, nous savons comment faire, avec le troisième secteur et les entreprises. Grâce à la collaboration, la participation et l'innovation sociale, nous pouvons anticiper les besoins et y répondre dans une perspective collaborative.



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. Mugaz gaindiko Mintegia
- I. Séminaire Transfrontalier
- I. Seminario Transfronterizo

Gipuzkoa est un territoire innovant et nous saurons faire preuve de la diligence nécessaire.



Fotographe (de gauche à droite) = Angel Toña (Eusko Ikaskuntza), Maite Peña (Conséil Provincial de Gipuzkoa), Beñat Cachenaute (Communauté d'Agglomération Pays Basque) et Iñaki Dorronsoro (Eusko Ikaskuntza)



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. **Mugaz gaindiko Mintegia**
- I. **Séminaire Transfrontalier**
- I. **Seminario Transfronterizo**

Intervention de Beñat Cachenaut, Vice-président en charge de l'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Euskal Hirigune Elkargoa.

Pour commencer, je me réjouis qu'une journée comme celle-ci soit organisée. D'une part, car les politiques sociales sont indispensables pour un projet de territoire abouti. D'autre part, car nous gagnons sûrement tous à savoir ce qui se pratique à côté, même si les cadres institutionnels et politiques sont complètement différents entre la Navarre, la Communauté autonome basque et Iparralde. Nous pouvons nous inspirer mutuellement les uns des autres.

1. **Prise de compétence Action sociale d'intérêt communautaire**

Je vais maintenant en quelques mots vous présenter comment la Communauté d'Agglomération Pays basque a inséré l'action sociale dans ses politiques.

La Communauté d'Agglomération est une jeune collectivité, puisqu'elle a été créée le 1er janvier 2017, à la suite de la fusion de 10 intercommunalités qui existaient déjà, couvrant 158 communes. Le droit français prévoit pour les Communautés d'Agglomération des compétences obligatoires et d'autres qui sont optionnelles ou facultatives.

Parmi les compétences obligatoires, on retrouve le développement économique, l'habitat, les déchets...

L'action sociale est une compétence optionnelle. Dès le début, le débat était lancé au sein de la Communauté d'Agglomération. Fallait-il oui ou non prendre la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » ? Certains considéraient que le Conseil départemental couvrait déjà largement le sujet, et qu'il n'était peut-être pas souhaitable d'y aller. Mais en même temps, nous faisons le constat que les intercommunalités précédentes (les 10 qui ont fusionné pour donner la CAPB) exerçaient déjà des compétences dans différents champs de l'action sociale : dans le domaine de l'enfance, avec la gestion de crèches et les accueils de loisirs. Dans le domaine de la précarité également, avec la gestion d'équipements (hôtel social, banque alimentaire), ou le soutien financier d'associations engagées dans la lutte contre la précarité (Points d'Accueil Jour, épicerie sociale...). Dans le domaine du vieillissement enfin, plusieurs intercommunalités en Pays Basque Intérieur avaient créé leur Centre Intercommunal d'Action Sociale pour développer des services (aide à domicile, portage de repas, épicerie sociale...).

Finalement, dans le débat, la nécessité de prendre la compétence Action sociale s'est imposée. La décision a été marquée par 2 étapes : fin 2017, la prise de compétence « Action sociale



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. **Mugaz gaindiko Mintegia**
- I. **Séminaire Transfrontalier**
- I. **Seminario Transfronterizo**

d'intérêt communautaire » dans son principe, puis le 03 novembre 2018, la définition du contenu de cette compétence. Pour cette dernière étape, la décision fut votée à l'unanimité du conseil communautaire. Voici quels étaient les points-clés du débat.

Le projet de cohésion sociale a été le résultat d'un travail collectif: il a associé pendant plus d'un an les élus de la CAPB (Conseil exécutif, commission thématique « Services à la population »), mais aussi les communes, les CCAS, les partenaires institutionnels (dont l'Etat et le Conseil départemental) et un riche tissu associatif (notamment dans le domaine de la précarité).

Le projet de cohésion sociale situe la CAPB sur le registre de la subsidiarité: la CAPB intervient là où les équipements et les services avaient déjà été pris en charge par une intercommunalité ; partout ailleurs, les communes continuent d'intervenir. Il s'agit donc d'un intérêt communautaire adapté qui repose sur 2 pieds : la gestion de services en continuité des anciens EPCI, et le développement social pour l'ensemble du Pays basque.

Le projet de cohésion sociale permet de travailler en complémentarité avec le Conseil départemental: il ne s'agit pas d'intervenir en doublon, mais bien au contraire en forte complémentarité. La CAPB ne propose pas de nouvelles prestations individuelles, et le Conseil départemental continue d'exercer sa fonction de chef de file de l'action sociale, à travers notamment ses domaines d'intervention habituels (PMI, Aide sociale à l'enfance, RSA, APA, PCH...).

Le projet de cohésion sociale donne de la cohérence au projet de territoire de la CAPB: en effet, il envisage le social dans une transversalité avec d'autres compétences de la CAPB, comme l'habitat, les mobilités, le développement économique, l'alimentation... Il aidera à faire du social y compris grâce aux autres politiques sectorielles portées par la CAPB, et ceci pour mieux répondre aux enjeux qui nous sont révélés par l'Analyse des Besoins Sociaux du Pays basque.

Le projet de cohésion sociale fait émerger un nouvel acteur qui sera le CIAS Pays basque: ce CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) gèrera des services en Pays basque Intérieur, et partout ailleurs il soutiendra une politique de développement social à travers des projets et des initiatives dans les champs de l'autonomie et de la précarité. Fortement adossé à la CAPB, il facilitera des actions communes et partagées avec les CCAS urbains et avec les associations.

2. Contenu de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire

En quelques mots et rapidement, voici comment est structuré notre projet de cohésion sociale.

Il s'appuie sur plusieurs enjeux dégagés à travers une Analyse des Besoins Sociaux. Nous en avons détaché particulièrement six:

- Être en capacité d'accueillir les nouvelles populations qui s'installent en Pays Basque.



- Produire suffisamment de logements pour faire face à un nombre croissant de ménages dont la taille se réduit.
- Tenir compte de la situation de fragilité des familles monoparentales dont la proportion augmente considérablement.
- Accompagner l'orientation professionnelle et les parcours des jeunes très touchés par la précarité.
- Anticiper l'accentuation du vieillissement et la diminution des aidants naturels par le renforcement des services à la personne.
- Faire face à la grande précarité qui touche inégalement les populations et les territoires

A partir de ces différents enjeux, le projet de cohésion sociale a été structuré autour de deux ambitions:

- le développement social sur l'ensemble du Pays Basque,
- la gestion des équipements et services en continuité des anciennes intercommunalités, ce qui laisse aux communes (notamment les grandes communes côtières) la possibilité de poursuivre une action sociale de proximité, en matière d'enfance ou à travers leurs CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).

Il couvre quatre domaines d'intervention.

Petite enfance / enfance / jeunesse: pour la petite enfance, il s'agit des crèches (gestion directe d'équipements, soutien financier d'associations) ; pour l'enfance, il s'agit des accueils de loisirs; pour la jeunesse, il s'agit de soutenir des associations de jeunes, et de porter une politique jeunesse.

Santé: d'une part la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans des zones déficitaires en offre médicale, afin de faciliter l'installation de jeunes médecins ; ensuite l'engagement dans un Contrat Local de santé avec l'administration (Agence Régionale de Santé) pour travailler sur la prévention, à partir des déterminants de santé.

Précarité: gestion ou mise à disposition d'équipements (hôtel social, mise à l'abri, Banque alimentaire...) et soutien à de nombreuses associations qui interviennent dans le champ de la précarité.

Autonomie: soutien d'expérimentations pour faciliter le maintien à domicile de personnes vieillissantes ou en situation de handicap ; gestion de services en Pays Basque intérieur (aide à domicile, portage de repas, épicerie sociale).

Les dimensions «Précarité» et «Autonomie» sont portées par un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS Pays Basque).



**EUSKO
IKASKUNTZA**
Asmoz ta Jakitez

- I. **Mugaz gairdiko Mintegia**
- I. **Séminaire Transfrontalier**
- I. **Seminario Transfronterizo**

A travers cette compétence, nous n'ignorons pas la question des femmes victimes de violence conjugale, puisque nous finançons le loyer d'un appartement dont la gestion est confiée à une association sur Bayonne, et que par ailleurs nous soutenons des associations qui font de la prévention sur ce thème.

Enfin, concernant la question des migrants, un centre d'accueil transitoire a été ouvert à Bayonne il y a un an, à l'initiative de notre Président. Cette initiative a été adoptée à l'unanimité par la CAPB qui en assure le financement. Notre difficulté réside dans le fait que nous sommes seuls pour financer un dispositif lourd (1 million d'euros/an), l'Etat ayant considéré que cette initiative avait pour effet de créer un appel d'air. Or, nous considérons que ce dispositif est nécessaire. Nous avons accueilli près de 10.000 personnes en un an. Elles viennent d'Afrique sub-saharienne pour la plupart, après un long périple, traversant la frontière après avoir parcouru l'Espagne. Elles continuent ensuite leur parcours vers de grandes villes françaises. Aujourd'hui, en l'absence d'un portage politique partagé, les collectivités comme la nôtre sont seules à assumer le coût élevé d'un service nécessaire à caractère humanitaire.



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

1. Trouvez-vous intéressantes et nécessaires l'analyse et la réflexion sur les Modèles de Bien-être, dans une perspective transfrontalière ?

Résultat = 4,8 sur 5

2. Est-il important qu'il existe un réseau ou une plateforme transfrontalière stable dans le domaine du Bien-être social ?

Résultat = 4,8 sur 5

3. Veuillez prioriser les domaines sur lesquels il serait souhaitable de travailler à partir d'une plateforme transfrontalière. Classez-les de 1 à 11: 1 étant le plus important et 11 le moins important.

Résultats =

Domaine	TOTAL
Politiques de la famille, de l'enfance et de la jeunesse	3,57
Pauvreté et inclusion sociale	4,79
Migrations	5,25
Dépendence et soins	5,39
Emploi et inclusion professionnelle	5,79
Vieillessement actif	6,29
Développement communautaire	6,57
Prestations de Garantie de Revenus	6,89
Handicap	7,11
Logement	7,18
Durabilité économique	7,18

Autres domaines cités par les participants:

- Transfert de connaissances.
- Pratiques professionnelles.
- Prévention.
- Durabilité.
- Changement climatique.
- Développement rural.
- Travailler sur des diagnostics communs et développer des feuilles de route communes. Convenir d'un système d'indicateurs communs et effectuer systématiquement des évaluations.
- Éducation par les loisirs et le temps libre.
- Dignité tout au long de la vie, mais aussi en fin de vie. Débat sur comment aborder et promouvoir, au niveau de l'administration, le droit à une mort digne.

Au nom de l'équipe Eusko Ikaskuntza, merci à tous pour votre participation!



Participants au Séminaire